



DOSSIER

## Apiculture bio : Progresser ensemble

PORTRAIT DU MOIS

Rencontre avec Philippe Henry,  
polyculteur éleveur à Vallois (54)

6ÈME ÉDITION  
DES TROPHÉES DE  
L'EXCELLENCE BIO

page 3

BILAN DU  
MOIS DE LA BIO  
2018

page 5

BIODIVERSITÉ ET  
VITICULTURE

page 12

IMPLANTER UN  
VERGER  
BIODIVERSIFIÉ

page 14



**ACTUALITÉS**

- 6ème édition des trophées de l'excellence bio ..... p. 3

**NOTRE RÉSEAU**

- Journées d'hiver 29 et 30 novembre ..... p. 4
- Bilan mois de la bio ..... p. 5

**DOSSIER**

- Apiculture Bio : Progresser ensemble ..... p. 6

**PORTRAIT**

- Rencontre avec Philippe HENRY, polyculteur éleveur à Vallois (54) ..... p. 10

**TECHNIQUE ET FILIÈRES**

- Biodiversité et viticulture ..... p.12
- La région met en place une aide sécheresse à destination des éleveurs ..... p. 13
- Planter un verger biodiversifié ..... p. 14

**ANNONCES**

**AGENDA**



Julien SCHARSCH  
Président OPABA

# EDITORIAL

**Nouvelle année, nouvel élan**

A l'heure où les attentes de nos concitoyens sur les sujets environnementaux sont élevées, à l'heure où la consommation de produits bio augmente fortement, à l'heure où de nombreux agriculteurs s'engagent dans la conversion, notre réseau Bio en Grand Est se mobilise dans tous les territoires de la région pour faciliter cette transition.

Pour nous, produire en agriculture biologique c'est s'inscrire dans une démarche de progrès. Dans la continuité du cahier des charges européen il est dans notre intérêt de rendre nos structures plus résilientes pour renforcer leur viabilité économique à long terme. Augmenter la fertilité de nos sols, prendre d'avantage en compte la biodiversité et favoriser son développement, réduire les consommations d'énergie et faire évoluer nos pratiques pour contribuer à l'atténuation du changement climatique. Ce sont là quelques exemples de thématiques sur lesquelles l'intérêt pour nos fermes converge avec l'intérêt général.

Evidemment, dans nos métiers à multiples facettes, il n'est pas simple de tout concilier. Alors, en cette période hivernale, il est bon de prendre le temps de faire une pause, de se ressourcer en famille et de prendre du recul sur notre quotidien pour mieux préparer la suite.

Le Conseil d'Administration ainsi que l'ensemble des équipes de Bio en Grand Est, vous présente ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année et vous souhaite une année 2019 sereine et fructueuse. Que la sérénité vous accompagne dans votre quotidien afin que vos projets, vos engagements, vos valeurs mais aussi vos productions portent leurs fruits.

Très belle année à toutes et à tous !



• Bio en Grand Est •

Complexe agricole du Mont-Bernard  
Bât. France Luzerne  
51 000 CHALONS-EN-CHAMPAGNE  
Tél. : 03 26 64 96 81

## MENTIONS LÉGALES

Directeur de publication : Julien SCHARSCH  
Co-rédacteurs en chef : Matthieu BURGAUD et Sébastien DUSOIR  
Crédit Photos : Bio en Grand Est - Christophe RINGEISEN - Benoit FACCHI  
Impression : SharePrint  
Publication gratuite  
Réalisé avec le soutien financier de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse, du Conseil Régional Grand Est et de la DRAAF  
Numéro : 14- janvier 2019  
ISSN : 2558-7668

NOUS CONTACTER :  
com.biograndest@gmail.com

## LA 6ÈME ÉDITION DES TROPHÉES DE L'EXCELLENCE BIO

L'Agence BIO et Crédit Agricole SA ont lancé le lundi 19 novembre, la 6ème édition des Trophées de l'Excellence Bio. Ce concours vise à distinguer les projets exemplaires et les démarches innovantes au sein des filières biologiques. Ouvert à tous les acteurs professionnels et à toutes les entreprises des filières biologiques, qu'ils soient producteurs, transformateurs ou distributeurs, il permet de soutenir le caractère dynamique et innovant de l'ensemble de la filière biologique.

Pourront être considérées comme innovation les activités suivantes :

- une nouvelle méthode de production ;
- l'ouverture de nouveaux débouchés, dans des conditions durables et rémunératrices pour les producteurs, accessibles pour les consommateurs ;
- l'utilisation de nouvelles matières premières ;
- la mise en place d'une nouvelle organisation du travail ;
- la mise en place d'une nouvelle gouvernance ( économie sociale et solidaire, holacratie...);
- la fabrication d'un produit nouveau dans le cadre d'une démarche de filière ou de sa diversification, ou dans le cadre d'une démarche environnementale (réduction du gaspillage, économie circulaire...) ou de qualité nutritionnelle (moins de sel , de sucre...)

Les lauréats de chaque catégorie recevront chacun la somme de 6000 euros. La remise des prix se déroulera le jeudi 28 février au Salon de l'Agriculture.

Les candidatures doivent être transmises avant le vendredi 18 janvier 2019

Les dossiers de candidatures sont disponibles sur le site de l'agence bio : [www.agencebio.org/trophees-de-l'excellence-bio](http://www.agencebio.org/trophees-de-l'excellence-bio)

Informations complémentaires : Anne BASSET  
anne.basset@agencebio.org – 01 48 70 48 35

Source : agence bio



BRÈVES

### RELAYONS L'APPEL DES COQUELICOTS!



**NOUS VOULONS DES COQUELICOTS**  
APPEL À LA RÉSISTANCE POUR L'INTERDICTION DE TOUTS LES PESTICIDES

Après plusieurs sollicitations du réseau, la FNAB a rejoint l'appel des Coquelicots il y a plusieurs semaines.

Notre logo figure donc avec celui des organisations soutien sur leur site internet.

Le mouvement continue avec des manifestations prévues chaque premier vendredi du mois devant les mairies.

N'hésitez pas à relayer cet appel et à diffuser la carte de toutes les manifestations organisées

Lien vers le site : <https://goo.gl/qtjfb5>

Source FNAB



Les événements qui se sont déroulés le 7 décembre



# JOURNÉES D'HIVER DE BIO EN GRAND EST

Les 29 et 30 novembre derniers, Bio en Grand Est a organisé à Reims ses journées d'hiver, rassemblant près de 60 participants. Retour sur un moment convivial entre producteurs et salariés à l'occasion de l'Assemblée Générale Constitutive de Bio en Grand Est, en présence du Président de la FNAB.

## BIO EN GRAND EST PREND UN NOUVEL ÉLAN AU 1ER JANVIER 2019

L'Assemblée Générale constitutive a acté la fusion du CGA, de la FRAB et de l'OPABA au sein de Bio en Grand Est au 1er janvier 2019, et a permis de poser les premières pierres de notre organisation :

- Bio en Grand Est se construit comme une **Fédération régionale de Groupements Territoriaux** de producteurs biologiques : GAB départementaux ou interdépartementaux.
- **Le siège social sera situé à Nancy (Laxou)**, les autres antennes avec présence des équipes salariées étant conservées (Châlons-en-Champagne, Colmar, Schiltigheim)
- **Le Conseil d'Administration**, qui s'installera pour l'AG du 26 mars 2019, sera composé :
  - d'un **collège territorial** représentant les GAB (18 membres)
  - d'un **collège thématique** représentant des collectifs filières ou groupes locaux (12 membres).
- Il s'appuiera sur des **Commissions**, dont certaines ont été initiées lors des ateliers filières : **Commissions « Lait », « Grandes Cultures », « Légumes » et « Viticulture ».**
- Le nouveau schéma d'organisation prévoit également la mise en œuvre de **3 codirections : Direction Administratif et Financier / Direction Technique / Direction Filières et Territoires.**
- Ces codirections s'appuieront enfin sur des **référénts salariés** parmi les équipes, pour capitaliser et faire le lien entre les antennes autour d'une problématique précise.



*Tous les producteurs intéressés pour rejoindre le futur Conseil d'Administration et les Commissions d'ici la prochaine Assemblée Générale du 26 mars 2019 sont les bienvenus !*

## RENCONTRE AVEC GUILLAUME RIOU, PRÉSIDENT DE LA FNAB

Vendredi 30 novembre, Guillaume RIOU a pu échanger avec les producteurs et adhérents présents. Plusieurs dossiers d'actualité ont été abordés : la défense par la FNAB de « Paiements pour Services Environnementaux » dans la future PAC 2021-2027, la construction des filières équitables et territoriales et la nouvelle réglementation. Sur ce dernier sujet, la FNAB reste mobilisée sur la limitation des risques d'industrialisation des élevages bio et sur la « différenciation » sur le cahier des charges AB pour augmenter son niveau de qualité. Cette différenciation est également préconisée un rapport du CESE : <https://www.lecese.fr/travaux-publies/les-signes-officiels-de-qualite-et-dorigine-des-produits-alimentaires-siqo>

## ATELIERS FILIÈRES ET PAIEMENTS POUR SERVICES ENVIRONNEMENTAUX

Les producteurs et représentants d'organisations économiques 100% bio (Probiolor et Unebio) ont participé aux ateliers filières Légumes, Grandes Cultures, Elevage et Paiement pour Services Environnementaux. Ces ateliers avaient pour objectif d'échanger autour de la construction des filières de la bio en région, concrétiser des idées de projets, de groupes d'échanges ou de groupes locaux.

Retrouvez ici le compte-rendu de ces ateliers : [lien à venir](#)



Léo TYBURCE

## MAGAZINE LETTRES AB, VOTRE AVIS NOUS INTÉRESSE !

Bio en Grand Est vous invite à répondre à une enquête lecteurs sur son magazine d'information «Les Lettres AB», publié mensuellement depuis décembre 2017. Cela ne vous prendra que quelques minutes et nous sera très utile pour mieux répondre à vos attentes. Répondez-nous directement en ligne, avant le 8 février 2019, et n'hésitez pas à nous faire part de vos observations détaillées en fin de questionnaire.

En vous remerciant pour votre participation !

Lien vers le formulaire : <https://goo.gl/xB4t87>



Sébastien DUSOIR  
Matthieu BURGAUD



## MOIS DE LA BIO GRAND EST : UNE SECONDE ÉDITION RÉUSSIE !

Pour la seconde année consécutive, le Mois de la Bio s'est déroulé à l'échelle Grand Est pendant tout le mois de novembre. 41 événements, portés par les Pôle Conversion des trois anciennes régions et leurs partenaires se sont déroulés sur l'ensemble du territoire rassemblant de nombreux participants : une seconde édition réussie !

### POUR AVANCER DANS SA RÉFLEXION

Pour avancer dans sa réflexion de la conversion à l'agriculture biologique, rien de tel que le Mois de la Bio ! Des formations aux visites de fermes, des forums aux démonstrations de matériels, le Mois de la Bio est placé sur la richesse des échanges des savoirs et des savoir-faire. Des céréales au maraîchage, des chèvres laitières à l'arboriculture, la quasi-totalité des productions présentes sur la Région ont été mises à l'honneur ainsi que la diversité de leurs modes de commercialisation : filière longue, vente directe, etc. Agriculteurs, conseillers, élèves et enseignants se sont retrouvés sur le terrain pour échanger et avancer dans leurs réflexions par rapport au mode de production biologique.



Désherbage mécanique et gestion des aléas climatiques en arboriculture bio (photo : Camille Fonteny, OPABA)

### RENDEZ-VOUS EN 2019

Satisfaits de ce bilan, les organisateurs ont déjà annoncé la reconduction du Mois de la Bio en novembre 2019. Nous remercions l'ensemble des agriculteurs qui ont accepté de nous recevoir lors de cette édition !



Julie GALL

### UNE INTERVENTION FERME BIO OUVERTE AU GAEC FUNCKEN (52).

Exploitation familiale : 5 associés  
2 salariés et 1 apprenti  
440 hectares de SAU  
75 Vaches laitières  
560 000 L de lait bio / an

Le Mercredi 21 Novembre 2018, une Ferme Bio Ouverte était organisée au GAEC Funcken dans le cadre du **Mois de la Bio**, sur le thème de la conversion d'un atelier laitier.



Le GAEC FUNCKEN a fait le choix de passer son atelier lait en bio et de revoir son fonctionnement depuis 2016. Ce sont ces changements qui ont principalement intéressé les agriculteurs bio/en conversion de Haute-Marne qui se sont rendus à la visite. Les agriculteurs ont échangé sur tous les aspects de l'élevage laitier bio, avec beaucoup d'interrogations sur les méthodes de soins des mammites et autres maladies rencontrées en élevage laitier, mais aussi la ration des vaches laitières, la filière lait et la traite via robot. Pour compléter les discussions et les échanges, la minoterie Dornier et la conseillère technique de chez Biolait étaient présents.



Maele DROUAILLET



## APICULTURE BIO : PROGRESSER ENSEMBLE !

L'apiculture biologique connaît un essor important dans le Grand Est. Depuis plusieurs années, les apiculteurs biologiques plébiscitent les actions de formation et de sensibilisation, autant d'occasions d'échanger entre pairs autour de techniques d'élevages innovantes. Malgré les nombreux défis à relever pour pérenniser leur métier, les apiculteurs mènent une réflexion continue sur leurs motivations et leurs satisfactions d'exercer en bio. Leur avenir est d'ailleurs intimement lié au développement des cultures biologiques mellifères et au maintien d'une biodiversité florale dans tout l'espace rural. À travers ce dossier, nous souhaitons vous donner un (petit) aperçu de la dynamique en cours : le niveau de développement de la production apicole dans la région, la découverte de l'apiculture biodynamique, et des réflexions autour de la structuration d'une filière cire sécurisée et tracée.

### DEUX FOIS PLUS D'APICULTEURS ET DE RUCHES BIO

Le Grand-Est compte 53 apiculteurs certifiés avec 11 049 ruches au total en 2017 (+35% par rapport à 2016). Le nombre de producteurs et de ruches conduits en bio a plus que doublé entre 2011 et 2017, la part des ruches bio représente aujourd'hui 14,5% du cheptel au niveau du Grand Est (en excluant les apiculteurs ayant moins de 50 ruches). Parmi le secteur de la production animale, l'apiculture est la filière la plus développée en bio. Plus de la moitié des apiculteurs certifiés sont professionnels (à savoir plus de 200 ruches). Il est à noter que seule la Meurthe et Moselle n'accueille pas d'apiculteurs bio à ce jour. Et la dynamique de progression semble se confirmer en 2018 avec 8 nouveaux apiculteurs qui ont entamé la conversion en bio de leurs ruches, soit 61 apiculteurs au total certifiés bio. L'apiculture bio selon le cahier des charges européen étant bien développé, il n'existe à notre connaissance aucun apiculteur biodynamique dans le Grand Est ; il paraissait intéressant d'aller constater Outre-Rhin quelles étaient les pratiques des apiculteurs certifiés DEMETER.



Visite du rucher de démonstration à l'association Mellifera

### INTRODUCTION À L'APICULTURE BIODYNAMIQUE

Dans le cadre des journées techniques organisées au sein du réseau FNAB « Elever ses ruches en bio, c'est possible », un voyage d'étude sur la thématique de l'apiculture biodynamique a été organisé le 12 et 13 novembre dernier avec un groupe d'une dizaine d'apiculteurs du Grand Est en Allemagne, dans la région de Stuttgart. « Les règles de l'apiculture biodynamique ont été formalisées seulement en 1995. Nous multiplions les colonies uniquement dans le cadre du processus d'essaimage, sans élevage de reines ni fécondation artificielle. Lors de la visite de printemps, nous récupérons les cellules royales pour produire un ou plusieurs essaïms artificiels. Nous laissons aussi construire naturellement les abeilles leurs propres rayons à couvain, les cires gaufrées sont utilisables uniquement pour les hausses. Cette conduite augmente la santé et la vitalité des colonies », détaille Johannes Wirz de l'association Mellifera. Près de 130 colonies sont conduites en DEMETER depuis 1985 dans ce centre de recherche, de formation et d'expérimentation.

« Pour autant, une forme de sélection est possible, par exemple en éliminant les colonies à couvain plâtré, mais la multiplication s'inscrit toujours dans le cadre d'une dynamique naturelle ou provoquée d'essaimage des colonies. L'unité du nid à couvain est aussi importante à respecter, il faut éviter les espaces libres ou non bâtis entre deux niveaux de cadres. Dans les ruches Dadant classiques, comme la grille à reine est interdite, la reine aura tendance à pondre en haut et en bas ». Pierre Stephan, apiculteur à Lichtenberg (67), s'interroge sur la propension des abeilles à construire des cellules à mâle sur les bâtisses libres. « Nous cherchons dès la première année à obtenir 8 à 12 rayons complets en constructions naturelles, en intercalant des cadres vides et des cadres construits. Sur chaque rayon, on

observe un peu de cellules à faux-bourçons, un taux de 20% sur l'ensemble est acceptable. Contrairement aux «reines industrielles», les colonies issues de reines adaptées aux conditions locales ont une meilleure longévité, sont plus dociles et plus productives», indique Johannes.

### « NOUS N'AVONS PAS REGARDÉ LE PRIX MOYEN DU MIEL MAIS NOUS AVONS EN PREMIER LIEU ÉVALUÉ NOS BESOINS EN TERME DE REVENU »

Tobias Miltenberger et David Gerstmeier, deux jeunes apiculteurs, ont créé Probiene-Summtgart et appliquent les règles DEMETER pour la production de miel au cœur de Stuttgart (700 000 habitants) avec leurs 70 colonies. Ils ont appliqué une méthode centrée sur les principes de durabilité des pratiques apicoles. « Vous arrivez à dégager un revenu pour deux personnes avec 70 colonies ? », demande Dominique Ganter, apiculteur bio à Fréland (68). « Notre concept est bien de dégager les revenus des deux associés sur la production. Nous souhaitons progresser lentement dans la production du miel en construisant une clientèle qui valorise nos produits. Nous proposons un abonnement semestriel avec 6 pots de 200g à 48 euros. Nous n'avons pas regardé le prix moyen du miel mais nous avons en premier lieu évalué nos besoins en terme de revenu, et calculer nos prix de revient selon nos choix de conduite des ruches, afin de valoriser la production en fonction de nos propres paramètres. A Stuttgart, nous avons produit 10 kg de miel par colonie en 2018, tout en laissant beaucoup de réserves pour les abeilles ».

Plus d'information : [www.imkereifischermuehle.de](http://www.imkereifischermuehle.de) et [www.summtgart.de](http://www.summtgart.de)

### QUALITÉ TOXICOLOGIQUE DE LA CIRE APICOLE : DES ACTIONS DE DÉVELOPPEMENT TECHNIQUE POUR UNE FILIÈRE SÉCURISÉE

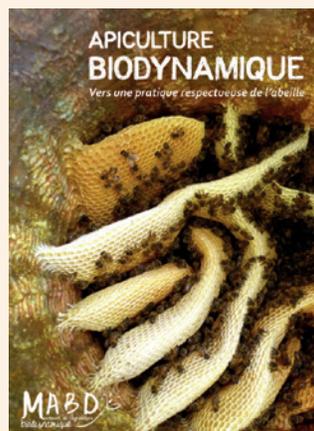
Suite à des déclarations de mortalités de couvains et à des contrôles positifs de contamination de cire issue d'apiculture biologique, le réseau bio de la FNAB et l'ensemble des partenaires apicoles (ADA-France, ITSAP-Institut de l'Abeille) et institutionnels (Inao, Ministère de l'Agriculture) se mobilisent depuis 2016 pour améliorer la qualité des cires utilisées en apiculture. Une journée technique cire a été organisée à Valence le 06 décembre 2018. « Au niveau de

la Fnab, nous avons rapidement réagi suite à un cas de contamination de lot rencontré par un apiculteur bio, nous avons lancé une enquête auprès des professionnels pour mesurer l'ampleur du problème puis accompagner les apiculteurs au niveau technique et syndical », explique Antoine Gueidan, apiculteur bio à Sélestat (67) et référent pour l'apiculture à la FNAB. « Il y a au départ une somme de problèmes individuels et nous souhaitons aujourd'hui y apporter une réponse collective. La situation nous oblige à faire évoluer nos pratiques apicoles et à tenter de faire avancer des problématiques réglementaires », indique Nicolas Guintini apiculteur bio et référent à l'ADA-AURA, tous les acteurs de la filière étant représentés.



Cire adultérée

#### POUR ALLER PLUS LOIN



Le MABD (Mouvement de l'agriculture biodynamique) de Colmar vient de sortir un guide intitulé **APICULTURE BIODYNAMIQUE**.

Vous pouvez vous le procurer en vous rendant directement sur le site du MABD à l'adresse suivante :

<https://www.bio-dynamie.org/produit/apiculture-biodynamique/>

## Ce qui s'est passé depuis 2016



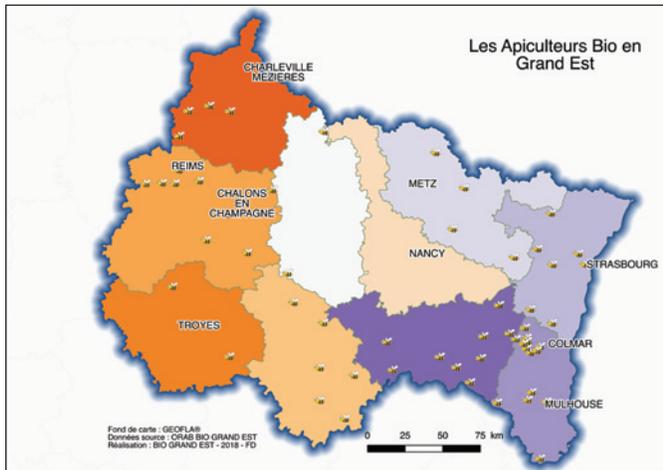
Jean-Paul Martinet, inspecteur au Bureau National d'Enquête Vétérinaires et Phytosanitaires a présenté les résultats de l'enquête auprès de 43 opérateurs (négoce, collecteur, stockeurs, transformateurs et distributeurs) sur la filière française de transformation des cires d'abeille à usage apicole menée en 2017. « Des carences en terme de traçabilité ont été repérées à tous les niveaux de la filière, rares sont les opérateurs enregistrés, très peu possèdent un plan de maîtrise sanitaire, seuls 40% des ateliers de transformations sont entretenus, et seulement 22% des transformateurs maîtrisent les traitements thermiques de la cire », constate Jean-Paul Martinet.

### « NOUS SAVONS QUE PLUS DE 30% DES ACTEURS RENCONTRÉS PROCÈDENT À DES MÉLANGES DE CIRES. »

Par définition, « la cire d'abeille est un produit naturel élaboré par l'abeille, mais on y a retrouvé des éléments artificiels comme des cires minérales et végétales, des acides gras saturés et des cires de type ester combinés à des hydrocarbures minéraux. Nous savons que plus de 30% des acteurs rencontrés procèdent à des mélanges de cires. L'adultération est un point sacrément important, autant que la présence de pesticides dans les cires. Un ajout de 2,5 à 5% de stéarine a des effets négatifs sur le couvain, et au delà, la survie du couvain est fortement diminuée ». Les points critiques évoqués ne concernent pas que la filière française mais la problématique est bien à l'échelle européenne. Il y a eu une nécessité d'engager

une action collective coordonnée. Côté judiciaire, 6 actions sont en cours concernant des pratiques commerciales trompeuses, la falsification de produits agricoles, et la tromperie sur la nature et la qualité des substances. Un apiculteur réagit, « trop souvent, les apiculteurs mettent un couvercle sur ces problèmes ». Nicolas Gintini rappelle qu'« on est là avec des solutions pratiques concrètes, le cadre à jambage, ça marche, des collègues le font. Nous notons des avancées sur la traçabilité dans la filière. Depuis deux ans, on mène des actions au niveau technique et juridique, aujourd'hui, c'est un pas de plus dans le sens d'une amélioration de la filière cire ». Gisèle Larrieu, déléguée à l'Inao en charge de l'animation du groupe de travail apiculture biologique pour le CNAB conclut que « le groupe a formulé diverses préconisations sur la gestion de la cire en bio : privilégier l'auto-suffisance, ne recycler que les cires d'opercule, travailler avec des sources fiables de cire présentant des garanties de lots, effectuer des analyses, laisser si possible les abeilles construire sans leur donner de cire gaufrée. »

Plus d'information : chaîne FNAB sur Youtube, intervention du Dr Klauss Wallner de l'Université de Hohenheim sur les contaminants des produits de la ruche.



## COMMENT EST-CE POSSIBLE DE CERTIFIER DU MIEL BIOLOGIQUE ?

Les produits de la ruche sont certes un produit naturel, mais la qualification des produits apicoles en bio est essentiellement liée :

- **aux matériaux de la ruche** : corps et hausse en bois et utilisation de cire issue d'apiculture biologique. Les ruches, ruchettes et cadres en plastiques sont interdits.
- **aux emplacements de ruchers** : les ruches en production doivent bénéficier d'emplacement avec une majorité de floraison spontanée ou bio dans un rayon de 3 km autour de la ruche et être suffisamment éloignés des sites pollués.
- **à l'alimentation** : des réserves suffisantes de miel sont laissées aux colonies pour l'hivernage et le nourrissage s'effectue uniquement au moyen de miel, sirop et sucre biologique.
- **au traitement** : dans la gestion du parasite Varroa, aucun médicament allopathique n'est autorisé en bio. Seuls certains acides organiques (dont l'acide formique et oxalique) et huiles essentielles (dont le thymol) peuvent être appliqués.

## EN BREF : LES DERNIÈRES INFOS RÉGLEMENTAIRES

- **Autorisation de la soude caustique** : depuis le 12 novembre 2018, l'utilisation de la soude caustique est à nouveau autorisée pour le nettoyage et la désinfection des ruches et cadres en bio.
- **Vente de propolis à l'état naturel uniquement** : En France, la propolis est considérée comme un médicament. La vente par les apiculteurs de préparations à base de propolis (gomme, extrait alcoolique ou autre) est considérée comme un exercice illégal de la pharmacie. Par contre les apiculteurs peuvent continuer à vendre de la propolis à l'état naturel, brut ou trié.
- **Nouvelle réglementation européenne** : Statu quo pour l'apiculture, mis à part :
  - le passage de 10% à 20% de renouvellement autorisé en conventionnel (reines et essaims nus)
  - l'achat de cire conventionnelle d'opercule sans dérogation uniquement possible dans le cadre de la conversion des ruches (et plus pour de nouvelles installations)
- **Des points en cours de négociation** : La négociation en cours au niveau européen concernant les actes délégués et d'exécution porte : sur le nourrissage des colonies, les traitements de désinfection des ruchers et les méthodes et traitements contre Varroa.



Visite de ruches à l'Abeille bleue - Dominique GANTER



Christophe RINGEISEN



# RENCONTRE AVEC PHILIPPE HENRY, POLYCUITEUR, ÉLEVEUR À VALLOIS (54).

## Quel est ton parcours ?

Je suis agriculteur dans la bio depuis plus de 20 ans. J'ai d'abord récupéré la ferme familiale sur 100 hectares en 1996 et j'ai commencé seul. En 2004 j'ai commencé la culture de pommes de terre et la vente directe. Puis en 2010, après de nombreuses années d'expérience, je me suis associé avec Isabelle AUSSOLEIL et ses 60 hectares de terre. C'est ainsi qu'est né le GAEC du Vieux Moulin. Je suis aujourd'hui également administrateur à Probiolor et au CGA de Lorraine. Mon associée est impliquée dans la commission maraîchage du CGA de Lorraine. L'exploitation est aujourd'hui bien insérée dans le milieu agricole local et dans la population en général.



## Pourquoi la bio ?

J'ai fait le choix de la bio à l'époque parce que je trouvais ça techniquement intéressant en grande culture. J'étais également déjà sensible aux questions liées à l'environnement. J'avais conscience que l'usage des produits phytosanitaires et des engrais perturbaient l'équilibre des sols. J'avais un raisonnement axé sur l'écosystème et non pas un raisonnement uniquement technique ou en terme

## Présentation de la ferme

GAEC LE VIEUX MOULIN À VALLOIS (54)

**Date de conversion :** 1996

**SAU :** 160 hectares

**UTH :** 2 personnes

**Productions cultivées :** Grandes cultures, boeufs, légumes de plein champs (pommes de terre)

**Débouchés :** Probiolor pour les céréales, Unébio pour la viande, Vente directe en AMAP ou à la ferme.



de parcelle. Quand je me suis installé, au départ mon objectif était purement technique mais j'ai vite compris que c'était plus que ça. C'est une façon de faire un métier qui est en cohérence avec mes convictions personnelles (environnementales et humaines). Depuis que je suis en bio, je n'y vois que des avantages. Pour mon associée Isabelle, l'agriculture biologique c'est également pratiquer une éthique de vie, plus sociale et plus solidaire.

### Comment fonctionne ta ferme ?

Aujourd'hui nous exploitons 160 hectares, nous avons 110 hectares en SCOP (céréales grandes cultures), 25 hectares de prairie temporaire et environ 50 hectares de prairie permanente.

Nous faisons également de l'élevage de viande bovine, uniquement des boeufs, ce qui est une activité assez rare dans la bio.

Pour diversifier un peu, nous faisons également des légumes de plein champs et notamment des pommes de terre. J'ai d'ailleurs commencé les pommes de terre suite à l'opportunité de récupérer du matériel spécifique de culture : planteuse, buteuse, arracheuse. Cette culture apporte beaucoup d'aspects positifs pour le système : amélioration de la rentabilité, cela se conjugue bien avec les autres ateliers en terme de temps de travail et c'est adapté à la vente directe.

En ce qui concerne les rotations, nous avons fixé un cadre général à l'échelle de l'exploitation, mais elles ne sont pas figées pour autant. Elles sont adaptées en fonction des contraintes de chaque parcelle, des besoins de l'exploitation, de la météo et du salissement (niveau d'abondance des mauvaises herbes).

D'ailleurs pour la gestion des mauvaises

herbes, nous introduisons des cultures de printemps comme l'orge de printemps, les lentilles ou les pois de printemps. Cela diminue la pression des mauvaises herbes en cassant leur cycle biologique. La prairie temporaire a également un effet nettoyant.

Le travail à la ferme, à atelier équivalent, la charge n'est pas plus lourde en bio qu'en conventionnel. L'élevage et les pommes de terre sont les deux secteurs les plus lourds en terme de main d'oeuvre, mais à des périodes différentes. La qualité de vie est primordiale, les choix pour la ferme sont faits de façon à préserver du temps en dehors de la ferme.

### Quels conseils donnerais-tu pour s'installer en bio ?

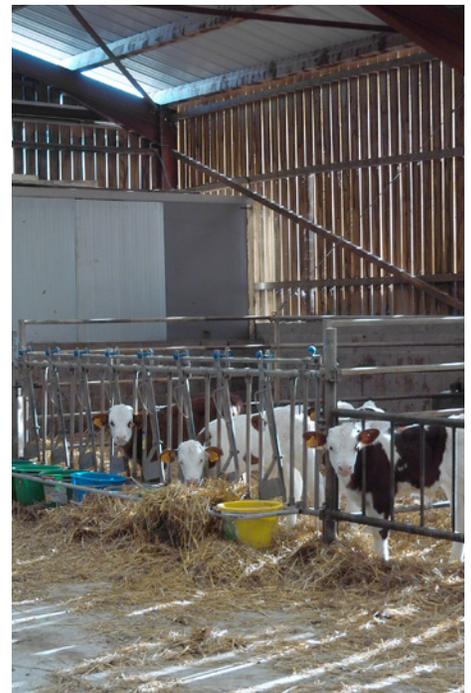
C'est une question assez difficile. Je dirais que c'est à l'appréciation de chacun. Si je devais donner un grand conseil, qui me semble essentiel, c'est de s'imprégner de ce que font déjà les autres dans le domaine. Il faut aller à la rencontre des autres agriculteurs pour obtenir un maximum d'informations. Les échanges que l'on développe, les liens que l'on crée avec les différents producteurs c'est ce qui fait la force de l'agriculture biologique. Tout ce que tu apprends au contact des autres, toutes les discussions que tu peux avoir, tu le ramènes chez toi et cela crée une réelle force. Une force à la fois humaine et économique.

#### PETIT RÉCAP' CONSEILS :

- S'imprégner de ce que font les autres
  - Être à l'écoute
- Cultiver les échanges avec les agriculteurs

### Quels sont tes débouchés ?

Je suis actuellement sur 3 différents débouchés. En ce qui concerne les céréales je travaille avec Probiolor, pour la vente de mes boeufs je suis en partenariat avec Unébio et je réalise également de la vente directe pour mes pommes de terre.



### Quels sont tes projets à venir sur la ferme ?

Nous avons depuis longtemps pour projet de nous développer dans une autre activité. Pour nous diversifier encore, en mars 2019 nous allons ouvrir un élevage de volailles en collaboration avec Probiolor et Biocoop.

 Propos recueillis par  
Matthieu BURGAUD

# LES INTER-RANGS DES PARCELLES VITICOLES COMME LEVIER POUR PROTÉGER LA BIODIVERSITÉ FLORISTIQUE SUR LE RÉSEAU PEPSVI

Dans un objectif de durabilité de la viticulture, des pratiques viticoles comme l'enherbement des inter-rangs sont mises en place, en raison de leurs nombreux avantages environnementaux et agronomiques. En effet, dans le vignoble, maintenir ou implanter des couverts dans l'inter-rang et dans le rang (cavaillon) permettant de préserver cette biodiversité floristique, représente un levier environnemental fondamental. Les objectifs de cette étude, sont de suivre l'évolution de la flore dans les différents systèmes de production viticole, puis de mettre en évidence les facteurs favorisant ou non la richesse floristique.

## CARACTÉRISATION DE LA FLORE

Pour évaluer la biodiversité floristique en milieu agricole, des relevés floristiques ont été effectués sur 11 parcelles du projet PEPSVI (voir lettre AB N°13) réparties sur 5 communes viticoles, parcelles conduites en viticulture biologique, biodynamique ou intégrée. Le relevé floristique donne une image de la ou des communauté(s) présente(nt) sur le terrain la plus fidèle possible. Pour cela, les relevés ont été effectués sur des surfaces de 500 m<sup>2</sup>, surface qui permet d'avoir une représentation fidèle de la richesse présente.

Deux méthodes ont été utilisées pour caractériser la flore : la « présence-absence » et le recouvrement. Elles donnent un aperçu de l'évolution de la biodiversité floristique, et permettent d'en réaliser le suivi, et d'appréhender la richesse et la composition spécifique ainsi que le taux de recouvrement. La flore est relevée sur différentes positions dans les parcelles : rang enherbé, rang travaillé et cavaillon (Figure 1).

Trois campagnes de relevés espacées de six semaines ont été programmées en mars, mai, et fin juin. Durant cette large période de relevés, on considère que la majorité des espèces printanières pré-estivales, estivales sont représentées.

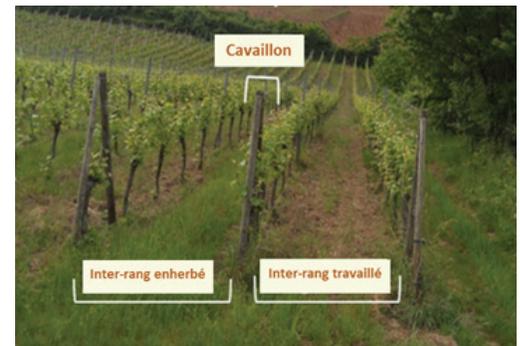


Figure 1 : Localisation des différentes zones de relevé.  
(Copyright © : C. Rabolin, INRA- Colmar)

## QUELLE RICHESSE SUR LES PARCELLES ?

Le nombre d'espèces présentes sur le réseau de parcelles est de 256.

	2014	2015	2016	2017	2018	TOTAL CUMUL ANNÉE
Nombre total d'espèces recensées	124	178	212	181	176	256

Ce nombre important d'espèces permet de mettre en évidence la capacité du vignoble à maintenir une diversité floristique, malgré les interventions effectuées sur le vignoble. Ceci est essentiel dans le cadre de l'utilisation de celui-ci en tant que corridor écologique entre des milieux d'intérêts différents. Cette connaissance des plantes, liée à une gestion adaptée maintiendra une réelle diversité et n'affectera pas le potentiel du vignoble pour sa production. Dans le contexte alsacien, et sa localisation sur le piémont des Vosges, (lien entre la forêt et plaine d'Alsace), il permettra d'augmenter la biodiversité de cette étendue et d'enrichir le patrimoine floristique à grande échelle.

Un effet significatif de l'environnement bordant les sites a pu être mis en évidence. Les sites bordés par une végétation dense comme par exemple des forêts ou des haies, sont ceux présentant la richesse spécifique la plus élevée. À l'inverse, les sites situés à proximité d'une zone industrielle ou de lieux de passages ont une diversité spécifique relativement faible. L'apparition d'espèces sylvestres, est souvent liée à la proximité de milieux boisés. L'environnement a un impact important sur la flore présente dans le vignoble. Il est donc nécessaire de suivre l'évolution de la flore présente sur les sites afin de valoriser au mieux les avantages apportés par une grande richesse spécifique, et de limiter le développement des graminées. L'ensemble des sites présentent des inter-rangs enherbés, il est donc indispensable de parfaitement maîtriser l'enherbement, soit par un itinéraire technique adapté, soit par un choix réfléchi d'espèces semées d'origines locales.



Chantal RABOLIN, INRA- Colmar

## LA RÉGION MET EN PLACE UNE AIDE SÉCHERESSE À DESTINATION DES ÉLEVEURS.



Le déficit drastique de pousse de l'herbe en Grand Est et les régions voisines a débouché sur un déficit fourrager qui met en danger les réserves hivernales des élevages. Pour contrer cela, de nombreux agriculteurs et agricultrices ont dû acheter du fourrage. Pour les accompagner dans cette période compliquée, la Région Grand Est a mis en place une aide sécheresse.

Tous les éleveurs spécialisés à plus de 50% de leur chiffre d'affaires en élevage peuvent solliciter celle-ci.

Cette demande se fait auprès de la Chambre d'Agriculture du département de l'exploitant (Guichet unique). Ces guichets s'occupent notamment de la pré instruction des dossiers. Les formulaires sont téléchargeables sur le site internet de la Région Grand Est ou sur le site des Chambres d'Agriculture des départements.

Il sera demandé aux producteurs de fournir un bilan fourrager évaluant leur déficit fourrager à l'entrée de l'hiver ou à défaut de renseigner leurs stocks et besoins démontrant ce déficit.

Il leur faudra également remplir un formulaire des différents types d'aliments achetés (foin sur pied, foin bottelé, foin de luzerne, foin enrubanné, paille...) avec la quantité **SUPPLÉMENTAIRE** d'achat pour 2018. Le prix unitaire de chaque aliment sera plafonné pour éviter la spéculation.

La Région Grand Est, après vérification, accompagnera à **hauteur de 25%** ces dépenses. Une majoration de 10% sera possible dans les cas d'installation ou d'appartenance à une zone de montagne.

Cette aide, comprise entre 500 et 3000 euros (6000 euros pour les GAEC) sera versée entre janvier et mars 2019.

**La demande est à déposer avant le 31 janvier 2019.**

Pour accéder au formulaire : <https://goo.gl/Z380jg>



Élise SCHEEPERS

# IMPLANTER UN VERGER BIO DIVERSIFIÉ : UN EXEMPLE D'OUTRE-ATLANTIQUE.

Bio en Grand Est a organisé 2 événements sur le Verger Permaculturel : une conférence au Conseil Régional en partenariat avec la Ville de Metz et une formation au Lycée Agricole de Courcelles Chaussy, les 21 et 22 novembre derniers. Quatre ans après avoir semé ses premières graines en Lorraine (quelques vergers permaculturels ont vu le jour), Stefan Sobkowiak a attiré cette fois respectivement 80 particuliers et 20 agriculteurs ces journées.

Sur son propre verger, situé à 1h de Montréal, les campagnols, les renards et les chenilles ont décimé sa pépinière, en dévorant quelques poules et en envahissant les pommiers, ce dernier problème était devenu ingérable après 14 ans de monoculture de pommiers en bio. Il a décidé de repenser l'aménagement du verger (« design » en langage permaculturel), et la commercialisation des fruits.

En 2009, il replante 5ha en lignes comportant en alternance des arbres fruitiers (pommiers, pruniers, poiriers), des arbres légumineuses entretenant la fertilité et servant de barrière contre les ravageurs, des petits fruits (cassis, groseille...), mais aussi des plantes grimpantes sur les fêviers (kiwi, vigne) et enfin quelques légumes pérennes sur les bords de lignes. Le principe : aucun arbre ne doit toucher un arbre de la même espèce.

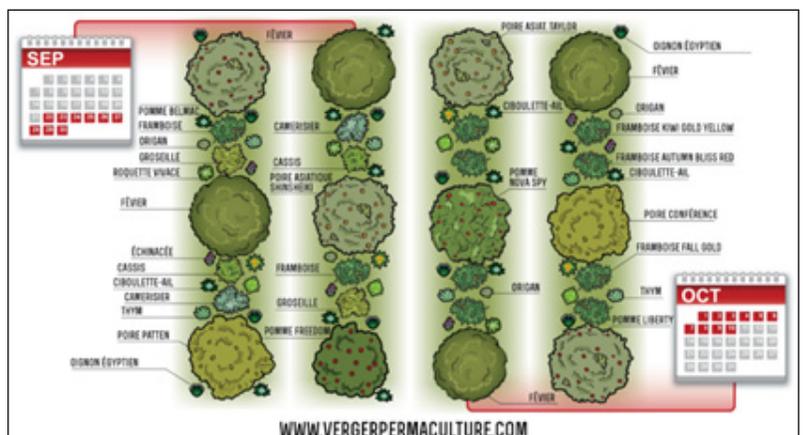
Comme indiqué sur le schéma ci-contre, une bonne sélection des variétés permet aux lignes d'arriver à maturité de manière échelonnée.

Cette diversité de fruits est la clé de son mode de commercialisation. Les clients s'abonnent pour environ 60 euros/an : ils peuvent venir pique-niquer sur la parcelle, manger ce qu'ils veulent, mais ils doivent payer les fruits qu'ils ramènent à la maison.

« Je comprends bien les oiseaux », affirme-t-il. Et c'est vrai qu'il en attire de toutes les sortes dans son verger. En plus de poulets ou des dindes qui broutent l'herbe, fertilisent et tuent les mulots, 8 à 9 espèces d'oiseaux logent dans les 300 nichoirs du verger. Ces derniers, en plus des guêpes, contrôlent les chenilles et autres insectes, mais participent également à la fertilité du sol grâce à un système de mangeoires déplacées dans les rangées en hiver.

Grâce à cette formidable biodiversité, il a même suffisamment d'abeilles sauvages pour polliniser, à tel point qu'il a dû se séparer de ses abeilles domestiques qui l'auraient obligé à faire de l'éclaircissage.

Stefan Sobkowiak souhaite voir se développer ce type de système dans le monde entier. Nous nous contenterons du Grand Est : dès ce printemps, nous irons voir des producteurs ayant mis en place ce système en Alsace et Lorraine et une nouvelle formation est envisagée en Alsace l'année prochaine. N'hésitez pas à vous faire connaître si vous êtes intéressé(e) !



 **VEND.** Veaux femelles montbéliardes bio issues d'IA, contrôle laitier.

Contact : THIEBAUT Etienne, RELANGES (88)  
etienne.thiebaut@akeonet.com  
- 06 52 14 12 89

 **VEND.** Batteur Kenwood modèle majeur qui servait à battre le fromage blanc. Modèle renforcé avec 2 bols et 3 fouets. 80 euros.

Contact : LACOMBE Emmanuel, HELSTROFF (57)- 06 74 078 26 17

 **VEND.** 6 vaches blondes d'aquitaine nées en 2012. 1800€/VA. 3 velées, 3 vélage printemps.

Contact : VINCENT Alain et Sébastien - MAIZIERES les VIC (57) - 06 72 77 13 60 (Sébastien) / 06 60 77 97 46 (Alain)

 **VEND.** Vingtaine de porcelets toutes les 6 semaines. Truies vaccinées parvoruvax, administration de fer aux porcelets. Prix de base à 85 euros pour 12kg vif + 3 euros/kg vif. Livraisons envisageables, tarif à définir.

Contact : PELTRE Pierre-Louis ASSENONCOURT (57)  
p.louis.peltre@gmail.com  
06 83 99 18 66

 **VEND.** Tourteau de colza C2  
Contact : SUTTER Benoît  
PETIT LANDAU (68)  
earl.sutter@orange.fr

 **VEND.** Veaux femelles Jersiaises 15 jours à 4 semaines.

Contact : REEB Claude - BERG (67)  
06 22 53 15 62

 **CHERCHE.** Paille  
Contact : RIBEIRO Sylvia (OPABA) 03 89 24 45 35 - RIBEAUVILLE (68)  
sylvia.ribeiro@opaba.org

 **VEND.** Luzerne deshydratée (100T), foin de luzerne (100T) et bouchon de luzerne (200T) tout en Bio. Peut livrer jusque dans les Vosges.

Contact : LENGRAND Amélie  
03 26 64 97 10 -  
a.lengrand@biochampagneardenne.org

 **VEND.** URGENT Vend une 30aine de rouleaux - Foin, Paille, Sarasin  
Contact : KOENIG Alexandre Sélestat (67) - 03 88 92 08 83 (appeler aux heures de repas)

 **VEND.** 600 quintaux de méteil, avoine de printemps, orge de printemps, poix C2 de bonne qualité.  
Contact : GUILLAUME Jean-François, SIGNY-MONTLIBERT (08)  
03 24 22 66 44

 **VEND.** Plusieurs veaux femelles 3 sem à 1 mois race montbéliarde, bio. L'élevage est au contrôle laitier et toutes les données vous seront communiquées.

Contact : SCHMITT Pierre, RANSPACH LE HAUT (68) - 03 89 68 09 16  
petiteprairie@orange.fr

 **VEND.** Vend 18 balles rondes de paille de pois C2 de bonne qualité. Contact : LINGUET Bertrand, GOMONT (08) - 06 07 02 47 36

 **CHERCHE.** Boucher avec certification AB cherche producteurs bio souhaitant faire découper et transformer : porcs, veaux, boeufs, volailles, agneaux. Laboratoire CE avec prestations de service.

Contact : CAUDY Fabrice, HESTROFF (57)  
03 87 39 92 48 - 06 09 60 26 06  
fabrice.caudy@gmail.com

 **VEND.** Une dizaine de génisses limousines bio d'environ 18 mois. Contact : BOHR Philippe, REDANGE (57)  
06 13 08 53 60

 **CHERCHE.** Une trentaine de tonnes de foin.  
Contact : LOUIS Frédéric - St Etienne lès Remiremont (88)  
03.29.23.21.96 /  
frederic.louis88200@gmail.com

 **VEND.** Vend 2 / 3 veaux holstein ou croisés. 9/11 semaines. Animaux issus d'insémination sur plusieurs génération. Bon niveau d'étable. Cause : surnombre et pertes de surfaces en 2019.

Contact : MORHAIN Cyrille - Rocquigny (08) 06 47 14 09 79  
cyrille.morhain@orange.fr

 **VEND.** Fourrage bio 50% légumineuses 50% graminées pressé stocké à venir chercher Disponible au printemps 2019 - Merci de me téléphoner pour plus de précisions.

Contact : MICHAUD Olivier - VAL D'AUZON (10) - 06 70 36 79 28  
olivier.michaud999@gmail.com»

 **VEND.** Fumier bio de bovin 500T. Contact : LENGRAND Amélie  
a.lengrand@biochampagneardenne.org  
06 18 18 72 55

*Les offres que nous publions n'engagent en rien Bio en Grand-Est, elles sont sous l'entière responsabilité du donneur d'ordre.*

*N'oubliez pas de demander le certificat bio de votre vendeur !*

Vous êtes à la recherche ou vous avez à vendre des **fourrages bio**, des **céréales** et/ou des **animaux**, vous recherchez un **repreneur**, un **emploi**, un **stage** ? Faites le savoir sur la bourse d'échange de Bio en Grand Est !



## AGENDA

### LES RENDEZ-VOUS SUR L'AB EN GÉNÉRAL

#### Inscription Fête du lait bio



La Fête du Lait Bio se prépare dès aujourd'hui pour la prochaine édition le **weekend du 1 et 2 juin 2019**.

Nous recherchons dès maintenant des fermes (la vente directe et l'accueil du public sont un plus) qui pourront accueillir l'événement. L'organisation de l'événement nécessite un investissement de la part des producteurs accueillants. Le réseau se mobilise pour appuyer toutes les initiatives.

Si cet événement vous intéresse, merci de bien vouloir vous faire connaître auprès de votre GAB et de Bio en Grand Est : **Vous avez jusqu'au 28 février 2019 pour inscrire votre ferme.**

Pour tout complément d'information et inscription :  
Contact : Sébastien DUSOIR :

03 26 64 90 29 ou s.dusoir@biochampagneardenne.org

#### Journées d'hiver les 5 et 6 février 2019 à Paris

La FNAB organise ses journées d'hiver les mardi 5 et mercredi 6 février 2019 à Paris. Ces journées sont ouvertes à tout le réseau FNAB (productrice-eur-s et salarié-e-s). Nous comptons vivement sur votre présence et vous invitons d'ores et déjà à bloquer ces deux dates dans votre agenda.

Le programme est en cours de réalisation et sera détaillé dans les prochaines Lettres AB.

Contact : 01 43 38 38 69 - secretariat@fnab.org

#### Réunion réglementation : révision du règlement bio

**1er février 2019 - Lieu : Châlons-en-Champagne**

Avec Fiona Marty, chargée des affaires européennes à la FNAB.

Pour plus d'informations : com.bioengrandest@gmail.com

### LES RENDEZ-VOUS EN PRODUCTION VÉGÉTALE

#### Formation

**17 janvier, 14 février 2019 - Lieu : Sélestat (67)**

**L'agriculture biologique, une piste d'avenir pour ma ferme?**

Pour s'inscrire

GALL Julie / pole.conversion@opaba.org

06 24 06 79 90

#### Formation

**Maîtriser les étapes des céréales bio du semis à la collecte : assolement, moisson, tri, stockage. Avec Nicolas Thibaud et Anne Morellato (Probiolor)**

**21 et 28 janvier + 28 février 2019 - Lieu : Rollainville (88), Chaouilley (54), Valleroy le sec (88)**

Pour s'inscrire:

MICHAUD Yoan / ymichaud.cga@orange.fr - 07 82 92 88 54

#### Formation

**Initiation à la viticulture en biodynamie.**

**30 et 31 janvier 2019 - Lieu : Châlons-en-Champagne**

Avec Vincent Masson

Pour s'inscrire

LE TRAOU Mathilde / m.lettraou@biochampagneardenne.org

03 52 83 00 31

#### Formation

**Le goût des pesticides, sulfites et cuivre dans le vin.**

**27 et 28 février 2019 - Lieux : Châlons-en-Champagne**

Avec le Pr. Gilles-Eric Séralini et le Chef Jérôme Douzelet

Pour s'inscrire

LE TRAOU Mathilde / m.lettraou@biochampagneardenne.org

03 52 83 00 31

#### Formation

**Quels couverts et engrais verts mettre en place dans les vignes ?**

**5 et 6 février 2019 - Lieu : Châlons-en-Champagne**

Avec Eric Maille

Pour s'inscrire

LE TRAOU Mathilde / m.lettraou@biochampagneardenne.org

03 52 83 00 31

#### Formation

**La vinification biologique sans soufre.**

**13 et 14 février 2019 - Lieu : Châlons-en-Champagne**

Avec Nathalie Dallemagne

Pour s'inscrire

LE TRAOU Mathilde / m.lettraou@biochampagneardenne.org

03 52 83 00 31

### LES RENDEZ-VOUS SUR LES CIRCUITS COURTS

#### Formation

**Calculer ses prix de revient**

**4 et 5 février 2019 - Lieu : Colmar (68)**

avec Richard Laizeau

Pour s'inscrire :

RINGEISEN Christophe / christophe.ringeisen@opaba.org

06 45 18 10 63

#### Formation

**Optimiser mes ventes en circuits courts**

**25 et 26 février 2019 - Lieu : Colmar (68)**

avec William Mairesse

Pour s'inscrire

FONTENY Camille / camille.fonteny@opaba.org

06 43 10 02 84

#### Formation

**Savoir raconter ses produits et utiliser Internet pour mieux vendre**

avec William Mairesse

**28 février 2019 - Lieu : Colmar (68)**

Pour s'inscrire

FONTENY Camille / camille.fonteny@opaba.org

06 43 10 02 84

### LES RENDEZ-VOUS EN PRODUCTION ANIMALE

#### Réunion d'échange

**Soigner les colonies et gérer le varroa en apiculture biologique**

**09 janvier 2019 - Lieu : Prosnes (51)**

Réservé aux apiculteurs professionnels et pluri-actifs certifiés biologiques

Pour s'inscrire :

RINGEISEN Christophe / christophe.ringeisen@opaba.org

06 45 18 10 63

#### Formation

**Produire de l'agneau bio de façon économe et autonome et le commercialiser dans le Grand Est.**

**15 janvier 2019 (journée) - Lieu : Rollainville (88)**

**29 janvier 2019 (matinée) - Lieu : Mirecourt (88)**

**4 février 2019 (journée) - Lieu : Vézelize (54)**

Avec Laurent Keller (CDA 54), éleveurs bio et Claire Favier (Unébio).

Pour s'inscrire

SICARD Julia / jsicard.cga@orange.fr - 06 52 69 13 89